

Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Bienvenue dans notre unité d'hospitalisation



Informations sur le déroulement de votre séjour

L'organisation de votre séjour

L'Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA) reçoit des jeunes entre 13 et 18 ans. À votre arrivée, vous êtes accueilli-e par un-e infirmier-ère et/ou un-e médecin. Il ou elle va alors vous présenter les premières étapes de soins qui sont envisagées durant votre séjour.

Par la suite, avec votre collaboration, l'équipe de soins définit votre plan de traitement qui est adapté à votre état de santé. Il est régulièrement évalué et modifié si nécessaire. Il peut être composé de ces diverses prestations en fonction de vos besoins:

- entretiens individuels et en famille avec le-la médecin et/ou un-e infirmier-ère référent-e
- traitements médicamenteux
- activités encadrées par l'équipe soignante: contes, création, sport, revue de presse, sorties organisées
- réunions avec l'ensemble des jeunes hospitalisés et quelques soignant-e-s, afin d'organiser la semaine et de répondre à vos questions
- évaluation pédagogique et soutien scolaire avec un-e enseignant-e spécialisé-e, en collaboration avec vos parents et un-e représentant-e de votre milieu scolaire ou professionnel, etc.
- bilan socio-familial par l'assistant-e social-e, chaque fois qu'un soutien de ce type est estimé utile
- évaluation ou suivi de votre état de santé physique par la Division interdisciplinaire de santé des adolescents (DISA) du CHUV.

L'équipe soignante

Tout au long de votre séjour, vous êtes accompagné-e par un-e médecin et deux infirmier-ère-s, qui sont vos interlocuteurs principaux.

En fonction de votre situation et de l'évolution de votre état de santé, vous rencontrez également d'autres spécialistes: assistantes et assistants sociaux, enseignant-e-s, psychologues, diététicien-ne-s, médecins, infirmier-ère-s, etc. Tous portent un badge d'identification qui précise leur métier. Vous saurez ainsi à chaque moment de votre prise en charge à qui vous référer.

Pour que votre traitement se déroule dans les meilleures conditions, nous veillons à être au plus proche de vos besoins. Pour toutes questions concernant votre séjour, le fonctionnement de l'unité, votre traitement, les relations avec vos proches et votre sortie de l'hôpital, n'hésitez pas à faire appel aux membres de l'équipe soignante.

Confiance et respect mutuel

Une relation basée sur la confiance, la communication et votre participation active contribuent à la qualité de vos soins. **C'est en construisant ensemble votre parcours de soins que nous donnerons toutes les chances de succès à votre traitement.**

De notre côté, nous sommes là pour vous écouter et vous informer au mieux sur votre état de santé, ainsi que sur les bénéfices ou les éventuels risques des traitements proposés.

Nous attendons de votre part que vous respectiez l'ensemble du personnel ainsi que les règles de vie de l'unité.

Le respect mutuel est la base de soins de qualité.

Si vous rencontrez des difficultés

Pour le bon déroulement de vos soins, il est important que vous ou vos proches nous signaliez tout problème que vous rencontrez durant votre séjour.

En cas de désaccord ou de conflit avec un membre de l'équipe soignante, vous pouvez vous adresser à la direction de l'unité ou, si vous le souhaitez, à d'autres structures extérieures à l'unité. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur : chuv.ch/psy-droits-patients

Votre famille et vos amis

Vos proches sont les bienvenus pour vous accompagner durant votre hospitalisation. Voir le chapitre Visites et appels téléphoniques à la page 6.

L'équipe de soins peut les contacter, afin de mieux comprendre votre situation et les difficultés que vous rencontrez et faciliter votre retour à la maison.

Votre sortie de l'hôpital

La planification de votre sortie est discutée dès votre arrivée.

Lorsque votre état de santé le permet et si la situation le nécessite, l'équipe soignante organise un rendez-vous avec les différents intervenants du réseau de soins, vos parents ou représentants légaux et vous-même, afin de la planifier en détails. La discussion porte notamment sur ce qui se passera après votre séjour, les mesures à entreprendre ainsi que les personnes à contacter si votre état de santé psychique devait empirer.

Après le séjour à l'hôpital, le suivi peut être assuré dans le cadre d'une consultation (au CHUV, chez votre médecin ou votre psychiatre traitant) ou dans une autre structure adaptée.

Informations pratiques

Organisation de la journée

L'heure du réveil est prévue à 8h30.

Les repas sont pris en commun dans la salle à manger de l'unité.

Le coucher est prévu à 21h30 pour les jeunes de moins de 15 ans et à 22h à partir de 15 ans.

Les principales prestations thérapeutiques présentées en page 2 se déroulent durant la journée selon votre programme personnalisé.

Déplacements

L'unité est ouverte, sauf exceptions temporaires.

Vos possibilités de sortie hors de l'unité dépendent de votre état de santé. Selon l'évaluation clinique, différentes options peuvent être décidées: pas de sortie de l'unité, sortie limitée à la cité hospitalière, sortie uniquement accompagnée ou congé pour un retour temporaire à domicile, etc.

Pour votre sécurité et pour construire une relation de confiance avec l'équipe soignante, il est essentiel que vous respectiez les consignes qui vous sont données et que vous annonciez vos déplacements. En principe, les personnes qui quittent l'unité sans autorisation sont signalées à la Police qui effectue une recherche afin de prévenir les risques liés à une disparition.

Visites et appels téléphoniques

Les visites sont possibles du lundi au vendredi de 13h à 15h ou de 19h à 21h, le week-end et les jours fériés de 13h à 18h.

L'équipe soignante est à disposition pour vous donner plus d'informations concernant les critères de visite, qui peuvent changer en fonction de votre situation.

Les possibilités de visites peuvent également changer en fonction de la situation sanitaire. Au moment de votre entrée, nous vous informerons des règles en vigueur.

Les appels téléphoniques sont possibles de 13h à 14h et de 19h à 20h.

Téléphones portables, tablettes et ordinateurs

Les appareils personnels (tablette, ordinateur, matériel audio et vidéo, console de jeux, etc.) ne sont pas autorisés dans le service.

Vous aurez accès à votre téléphone portable personnel durant les heures indiquées au paragraphe Visites et appels téléphoniques. En dehors de ces horaires, il vous est demandé de le remettre à l'équipe soignante qui le conservera en lieu sûr.

Entretien de votre chambre et du linge

L'UHPA comprend des chambres à un et deux lits. Votre chambre vous sera attribuée en fonction de la disponibilité et de votre état de santé. Elle est entretenue quotidiennement.

Le linge nécessaire est fourni et entretenu par l'hôpital: draps, chemises de nuit, serviettes de toilette, etc.

L'entretien de vos vêtements personnels n'est pas assuré par l'hôpital.

Valeurs, argent et effets personnels

Merci de prendre avec vous vos affaires de toilette et des vêtements.

L'hôpital étant un lieu très fréquenté, le risque de vol ne peut pas être exclu. Lors de votre arrivée à l'hôpital, un inventaire de vos valeurs est effectué par l'équipe infirmière. Vous êtes alors informé-e du lieu dans lequel elles seront stockées et de comment les récupérer lors de votre sortie.

Durant votre séjour, il est conseillé de ne pas apporter ni garder sur vous une somme d'argent importante ou des valeurs. Il vaut mieux les confier à l'un de vos proches ou les déposer, contre quittance, auprès de l'équipe soignante.

La responsabilité du CHUV n'est engagée que pour les objets inventoriés et déposés. Si vous deviez être victime d'un vol, adressez-vous à l'équipe soignante qui vous orientera vers la personne responsable de la sécurité.

Objets dangereux et dégradation du matériel

Les objets dangereux ne sont pas autorisés dans l'unité. Les soignant-e-s se réservent le droit d'évaluer quels objets sont dangereux et de les conserver jusqu'à votre sortie de l'hôpital. Toute forme de dégradation volontaire du matériel est facturée.

Tabac, drogue, alcool et médicaments

La consommation de drogue et d'alcool est strictement interdite pendant tout le séjour.

Selon la loi, le tabac est interdit aux moins de 16 ans. Il est interdit à quiconque de fumer dans les locaux du CHUV.

Tous les traitements médicamenteux sont prescrits par l'équipe médicale et administrés par les infirmier-ère-s de l'unité. Merci de nous informer de tous les traitements que vous preniez déjà avant votre hospitalisation.

Respect et protection des patients

La violence physique et verbale n'est pas tolérée. Les relations intimes sont interdites.

L'équipe soignante se réserve en tout temps le droit de prendre les mesures qu'elle juge nécessaires, afin de garantir la sécurité des patient-e-s ainsi que le bon fonctionnement de l'unité. Il peut s'agir du contrôle des affaires ainsi que de la chambre, de la confiscation d'objets, de la limitation de l'autorisation de sortie ou de week-end.

Respect de la sphère privée

Afin de respecter la sphère privée de chacun-e, il est interdit de prendre des photos ou vidéos des autres patient-e-s et des soignant-e-s.

Tout enregistrement (son, image) lors d'un soin est également interdit.

Repas et régimes

Dans le cadre de notre politique pour une alimentation saine, nous nous engageons à :

- vous offrir une alimentation adaptée à vos besoins et tenant compte de votre état de santé, de vos choix personnels et de vos convictions religieuses
- vous permettre de choisir votre menu dans l'offre proposée quotidiennement
- prendre en compte vos allergies et vos goûts.

À votre demande, ou si cela nous semble souhaitable, nous vous mettrons en relation avec notre diététicienne pour des conseils ou pour vous aider à résoudre des problématiques spécifiques.

Services à votre disposition sur la cité hospitalière

Vous trouverez plus d'informations sur les services à disposition sur la cité hospitalière sur la page internet: chuv.ch/aspects-pratiques

Coût de l'hospitalisation

Toutes les prestations réalisées dans le cadre d'une prise en charge hospitalière sont facturées directement à votre caisse maladie, conformément à la législation en vigueur (LAMal, LAA/AI/AM) et aux conventions qui nous lient aux assureurs.

Si vous êtes assuré-e auprès du régime suisse de l'assurance-maladie, votre participation financière est la suivante :

- la franchise figurant sur votre police d'assurance obligatoire
- 10% des coûts qui dépassent la franchise (quote-part).
Le montant maximum facturable est de CHF 350.- par année pour les personnes de moins de 18 ans.

Les enfants et les jeunes adultes en formation doivent être exemptés par leur assurance-maladie de la contribution aux frais de séjour hospitalier de CHF 15.- par jour.

Une seule facture est émise à la fin de l'hospitalisation.

Pour les patient-e-s qui ne nécessitent plus de soins aigus et qui sont en attente de placement ou d'un retour à domicile, une participation supplémentaire aux frais de séjour leur est demandée, comme cela est le cas dans tout établissement médico-social. Une facture est émise chaque mois.

Droits des patients

Les adolescent-e-s, sous réserve de leur capacité de discernement, disposent des mêmes droits que les adultes.

Toutes les informations sur les droits des patients sont à découvrir sur:
chuv.ch/psy-droits-patients

Différentes lois, dont le Code civil suisse et la Loi vaudoise sur la santé publique, reconnaissent des droits spécifiques aux patient-e-s dans la relation avec les professionnel-le-s de la santé.

Afin de vous faire connaître ces droits et d'en expliquer leur application, nous mettons à votre disposition une brochure d'information préparée par la Direction générale de la santé du canton de Vaud.

Soutien aux patients et proches

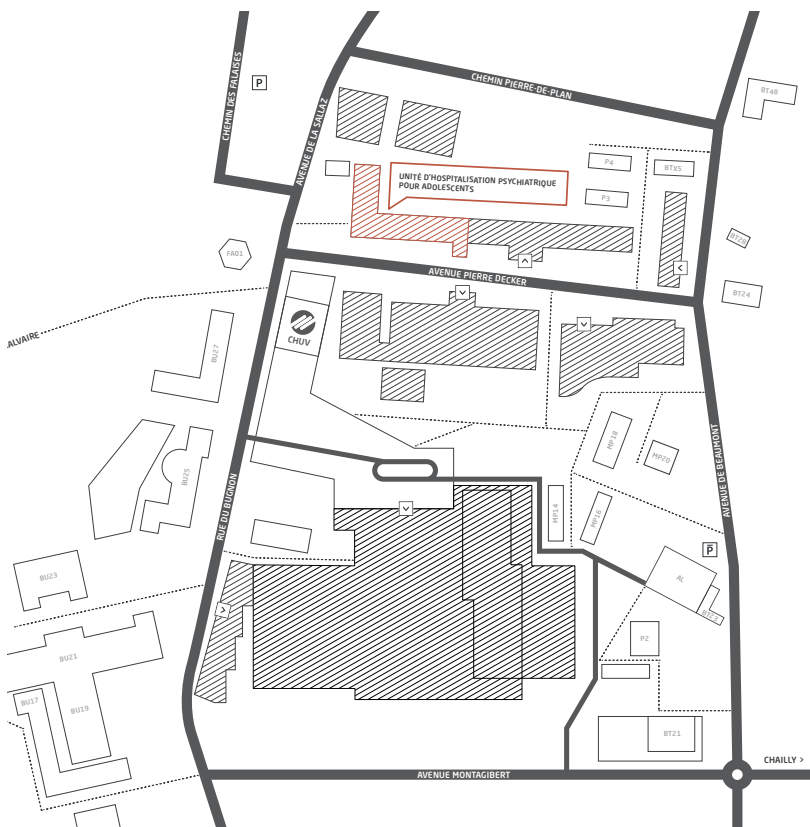
Souffrir d'une maladie psychique ou accompagner une personne malade est souvent une expérience difficile et éprouvante.

Différentes solutions d'aide et de soutien pour vous et vos proches vous sont proposées: **chuv.ch/psy-soutien**

Contact

Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents
Avenue Pierre Decker 5
1011 Lausanne
021 314 37 95
supea.uhpa@chuv.ch
www.chuv.ch/psy-uhpa

Accès à la cité hospitalière



CHUV 52.407 | 2021

Vous trouverez plus d'informations sur l'accès à l'UHPA située sur la cité hospitalière du CHUV sur: chuv.ch/acces